



## SOMMAIRE

### TÉMOIGNAGE ADHÉRENT \_\_\_\_\_ P.2

Regards croisés sur l'évaluation  
du risque chimique

### PRÉVENTION \_\_\_\_\_ P.4

Prévention des risques liés  
aux manutentions chez  
les poseurs de fermetures  
Parlez-vous de TMS ?

### AU FIL DU DROIT \_\_\_\_\_ P.6

Dans quel cadre un salarié peut-il  
solliciter une visite confidentielle ?

### RESTEZ CONNECTÉS \_\_\_\_\_ P.7

Actualité  
E-learning  
Portail adhérents  
Portail intérimaires

### FORMATION \_\_\_\_\_ P.7

Sauveteurs Secouristes du Travail  
(S.S.T.)



## VOS RENDEZ-VOUS 2017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MARDI 13 JUN 2017 À 17H**

**SESSIONS D'INFORMATION  
SANTÉ AU TRAVAIL**

**Sessions d'information employeurs**

**Petits-déjeuners d'information adhérents**

Retrouvez toutes les dates et le programme  
sur le bulletin ci-joint.

● **INSCRIPTIONS** : [www.ast74.fr](http://www.ast74.fr)

## RENCONTRES DE LA PRÉVENTION BTP

**OPPBTP**  
La prévention BTP

Chefs d'entreprises du BTP nous vous proposons  
en partenariat avec l'OPP-BTP des réunions  
d'informations ciblées :

- Troubles musculo-squelettiques (TMS),  
**mercredi 26 avril 2017**
- Risques psychosociaux (RPS), **mercredi 14 juin 2017**
- Conditions climatiques, **mercredi 8 novembre 2017**

### ● INFORMATIONS :

Martine DORMOIS au 04 50 57 02 47  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)

## ÉDITO

La loi Travail promulguée en milieu d'année dernière et ses décrets d'application parachèvent dix années d'évolution législative et réglementaire sur le sujet de la prévention des risques professionnels.

Nos missions au service des entreprises, des dirigeants et des salariés se déclinent en quatre grands axes complémentaires entre eux :

- les actions en milieu de travail,
- les conseils aux entreprises et salariés,
- la veille sanitaire et la traçabilité,
- la surveillance de l'état de santé.

Ils ont pour objectif de prévenir toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail. Les derniers textes confortent le rôle des médecins spécialistes du travail dans le cadre du projet de service. Ils sont maintenant en charge d'élaborer une stratégie d'actions collectives et individuelles de prévention et de la mettre en œuvre en animant et coordonnant leur équipe pluridisciplinaire.

Plus que jamais votre service de santé au travail AST 74 est à vos côtés, vous, dirigeants d'entreprises, afin de vous permettre de répondre à vos obligations de moyens et de résultats en santé et sécurité.

Nous organisons de nombreux rendez-vous d'information et de sensibilisation dans ce sens. Vous les découvrirez dans ce numéro. Je vous invite à venir rencontrer les équipes d'AST 74. Elles sauront répondre à vos attentes et à vos questionnements.

Serge LESIMPLE, Président



## TÉMOIGNAGE ADHÉRENT

Regards croisés sur l'évaluation du risque chimique entre AST74 et l'entreprise Bonglet.

En tant que Chargé de la démarche environnementale et de la prévention au sein de l'entreprise Bonglet\*, la prévention du risque chimique représente une part importante de la démarche d'évaluation du risque pour la santé de nos salariés.

Évaluer le risque chimique, pour élaborer un plan d'action pertinent, était une tâche complexe. La méthode empirique consistant à répertorier les fiches des données de sécurité (FDS) et à pointer les dangers reste incomplète, très laborieuse et inexploitable en termes de stratégie de prévention.

Je ne savais pas quel outil approprié utiliser, quelle méthode mettre en œuvre pour obtenir une analyse pertinente des risques chimiques, ni comment élaborer un plan d'action approprié. Bref, j'étais un peu perdu...

En lien avec le Docteur BOUCLIER, notre médecin du travail, j'ai été suivi par le toxicologue industriel d'AST 74 dans un processus d'accompagnement personnel d'évaluation du risque chimique.

Aujourd'hui, avec l'outil SEIRICH, j'ai déployé cette méthodologie sur deux agences de mon entreprise. L'inventaire des différents produits chimiques et leur évaluation en condition réelle de travail, m'ont permis d'apporter une aide concrète et une amélioration de la prévention pour l'ensemble de nos peintres, nos plaquistes et nos façadiers.

Je suis fier de ce travail qui a permis d'impliquer nos opérateurs dans l'identification des dangers en lien avec le risque chimique

Hervé LAWSON  
Pôle Sécurité / Environnement BONGLET

Au sein d'AST 74, nous sommes là pour aider les entreprises, les accompagner dans la démarche complexe qu'est la prévention du risque chimique.

Dans le cadre d'un travail collaboratif avec le Docteur BOUCLIER, j'ai accompagné l'entreprise de peinture BONGLET\* dans cette tâche avec l'appui de l'outil d'évaluation du risque chimique SEIRICH.

Les tableaux de bord synthétisant les résultats des évaluations permettent d'obtenir en un seul coup d'œil un diagnostic du risque chimique et de visualiser la progression de l'entreprise dans la démarche de prévention du risque chimique pour la santé des salariés.

Amaury BECUE  
Toxicologue industriel AST 74



L'entreprise Bonglet intervient dans le BTP, spécialement le 2<sup>de</sup> œuvre pour la Réalisation de travaux neufs et de rénovation dans les bâtiments publics, industriels et les particuliers. Les domaines concernés sont : la peinture, l'isolation thermique extérieure (façade et toit) et intérieure, la pose de revêtement (sol, mur et plafond), et l'étanchéité. Créée en 1956 par Henri Bonglet, l'entreprise artisanale de plâtrerie peinture, sous l'impulsion du fils aîné Hervé Bonglet, est désormais une société dynamique qui emploie 500 personnes sur 10 agences implantées dans une douzaine de départements.

## POUR ALLER PLUS LOIN



## OUTIL D'ÉVALUATION SEIRICH

L'INRS<sup>(1)</sup> vient de mettre en ligne un nouvel outil d'évaluation du risque chimique en entreprise dénommé SEIRICH. La démarche proposée par cet outil comprend quatre étapes : un inventaire, l'analyse de l'utilisation des produits chimiques, l'évaluation des risques elle-même et un plan d'actions. Trois niveaux d'expertise sont proposés pour s'adapter aux connaissances de l'utilisateur.

## PLUS D'INFORMATIONS

[www.seirich.fr](http://www.seirich.fr)  
[www.seirich.fr/seirich-web/](http://www.seirich.fr/seirich-web/)  
[www.seirich.fr/seirich-web/telechargement.xhtml](http://www.seirich.fr/seirich-web/telechargement.xhtml)



## PLUS D'INFORMATIONS

Pour approfondir ce sujet, n'hésitez pas à consulter notre dossier sur le risque chimique :

[www.ast74.fr/fr/informations-sante-travail/dossier-thematiques/theme-5-risques-chimiques](http://www.ast74.fr/fr/informations-sante-travail/dossier-thematiques/theme-5-risques-chimiques)

Amaury BECUE, Toxicologue industriel  
[abecue@ast74.fr](mailto:abecue@ast74.fr)



## E-LEARNING, MODULE RISQUE CHIMIQUE

AST 74 met à votre disposition gratuitement des modules d'apprentissage en ligne, conçus pour vous aider dans votre mission d'évaluation des risques au sein de votre entreprise, et sensibiliser vos salariés à ces risques professionnels.

Un module spécifique sur le risque chimique vous permettra de mieux appréhender ce risque dans votre entreprise.

## PLUS D'INFORMATIONS

[www.ast74.fr/fr/e-learning](http://www.ast74.fr/fr/e-learning)

<sup>(1)</sup> INRS - Institut national de recherche et de sécurité



## PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX MANUTENTIONS CHEZ LES POSEURS DE FERMETURES

Dans le cadre du projet de service d'AST 74, un groupe de travail composé de membres des équipes pluridisciplinaires du secteur BTP s'intéresse particulièrement à la population des poseurs de fermetures.

De nombreuses atteintes à la santé au sein de cette population sont repérées avec des situations d'usure prématurée, de restrictions d'aptitude et d'inaptitude au poste de travail.

Les salariés décrivent des situations de travail difficiles avec notamment des manutentions manuelles de charges de plus en plus lourdes et des équipements d'aide à la manutention peu adaptés, voire inexistant.

Les nouvelles normes sur les consommations énergétiques des bâtiments entraînent l'installation de produits plus performants en termes d'isolation thermique et phonique (double vitrage, triple vitrage), et par conséquent le poids ne cesse d'augmenter.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire pour les équipes pluri-disciplinaires d'AST 74 d'engager une réflexion sur les problématiques rencontrées par cette population.

Les actions du groupe de travail vont s'orienter vers :

- La réalisation d'un état des lieux de la santé des poseurs de fermetures suivis par le service AST 74 à travers les visites médicales et les entretiens infirmiers.
- L'identification des conditions dans lesquelles sont effectuées les manutentions manuelles par le biais des interventions des équipes pluridisciplinaires sur les chantiers et l'utilisation d'une grille de recueil.

- La recherche de bonnes pratiques en termes de matériel (aides techniques pour le transport des menuiseries dans le bâtiment...) et/ou d'organisation (agir auprès des maîtres d'ouvrage/d'œuvre pour le remblaiement autour des bâtiments) mises en place sur le terrain pour les promouvoir auprès des entreprises.

Le but de ce travail est d'améliorer la prévention du risque lié aux manutentions manuelles chez les poseurs de fermetures et ainsi de préserver leur santé.



## PARLEZ-VOUS DE TMS ?

Depuis plus de vingt ans, les troubles musculo-squelettiques constituent la première maladie professionnelle reconnue en France et dans d'autres pays européens. Ils représentent un coût financier important pour les entreprises et la société.

Les médecins et ergonomes du service de santé au travail vous accompagnent sur la prévention des TMS dans plusieurs contextes.

### LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI D'UN SALARIÉ

Exemple : un salarié doit reprendre son activité suite à un arrêt maladie. Cependant son état de santé peut nécessiter des restrictions d'aptitudes. L'ergonome et le médecin guideront l'entreprise dans les aménagements qui seront nécessaires au retour à l'emploi.

### L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL D'UNE SITUATION EXISTANTE

Exemple : un poste de travail engendre des doléances de la part des salariés (douleurs dos, épaules...) et/ou de nombreux arrêts de travail. L'ergonome et le médecin aideront l'entreprise à identifier ce qui pose problème sur ce poste et sur quoi travailler pour l'améliorer :

#### • Pourquoi un salarié travaille les bras en hauteur ?

Différentes causes possibles : la hauteur d'un plan de travail, la conception d'un outil, l'organisation de l'espace de travail...

#### • Pourquoi le salarié est penché en avant ?

Différentes causes possibles : une palette est au sol, une profondeur de rayonnage, une impossibilité de se déplacer vers une zone de travail, du matériel posé au sol, des opérations effectuées au sol...

#### • Pourquoi y a-t-il des déplacements ?

Différentes causes possibles : zones de picking éloignées, zone de stockage du matériel éloignée, encombrement d'un convoyeur ou de l'espace, difficulté d'accès...

#### • Pourquoi ce poste engendre des difficultés de concentration ?

Différentes causes possibles : interruptions fréquentes et intempestives, prélèvement de produits de références similaires, co-activité...

### L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE SITUATION DE TRAVAIL

Exemple : une entreprise souhaite reconfigurer l'aménagement de son open space, une partie de son atelier de fabrication.

Exemple : une entreprise souhaite acheter une nouvelle aide à la manutention.

L'ergonome aidera l'entreprise dans le choix de ses solutions (aide à la rédaction d'un cahier des charges...).

La prévention des TMS passe par une intervention ergonomique qui consiste à analyser le travail réel, identifier les contraintes physiques et mentales présentes au sein des activités et surtout comprendre l'origine de ces contraintes dans le travail. Cette analyse permet ensuite de proposer à l'entreprise des axes d'amélioration.

La prévention des TMS doit être globale sur la situation.

Il n'y a pas « un problème », « une solution ». Souvent, différents axes d'amélioration sont recommandés :

#### • L'organisation du travail

Exemples :

- polyvalence et variation des activités,
- organisation d'une maintenance préventive pour des chariots,
- séparer des pièces traitées et à traiter mises sur un même espace de travail engendrant des risques d'erreur et des manipulations supplémentaires,
- améliorer la gestion des commandes et le réapprovisionnement des produits pour limiter l'encombrement des zones de pickings ou de travail,

- préparation des chantiers en amont et organisation des zones de stockage...

#### • L'aménagement du poste et des outils de travail

Exemples :

- choix d'un siège de travail adapté,
- mise à hauteur d'un plan de travail,
- utilisation d'un chariot ou desserte adaptée...

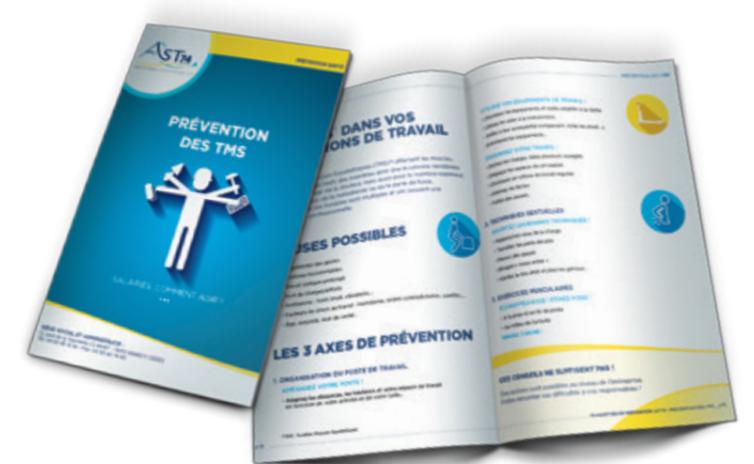
#### • La formation et la sensibilisation des salariés

- Formation ou conduite à tenir sur un poste
- Techniques gestuelles
- Étirements, échauffements...

Selon les neuf principes généraux de prévention, la priorité sera donnée aux actions techniques et organisationnelles.

L'enjeu d'une intervention ergonomique pour la prévention des TMS, est d'identifier l'ensemble des causes des problématiques, qu'elles soient techniques ou organisationnelles. Ce travail global a un impact sur la santé des salariés mais aussi sur la performance et la qualité du travail au sein de votre entreprise.

Les médecins et ergonomes du service de santé au travail vous accompagnent sur la prévention des TMS.

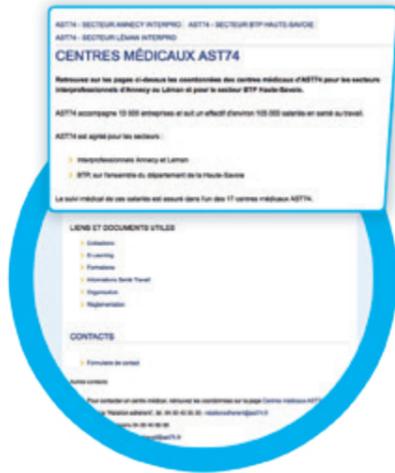


#### • PLUS D'INFORMATIONS, CONTACT

Sylvie ENCRENAZ au 04 50 22 77 37  
sencrenaz@ast74.fr

# DANS QUEL CADRE UN SALARIÉ PEUT-IL SOLLICITER UNE VISITE CONFIDENTIELLE ?

Lorsqu'un salarié souhaite être reçu en visite confidentielle, cette demande d'examen médical est qualifiée « Visite à la demande du salarié » (Code du travail art. R 4624-17)<sup>(1)</sup>



● RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNÉES DES CENTRES MÉDICAUX

[www.ast74.fr/fr/presentation/centres](http://www.ast74.fr/fr/presentation/centres)

<sup>(1)</sup> Code du travail Art. R 4624-17  
Indépendamment des examens périodiques, le salarié bénéficie d'un examen par le médecin du travail à la demande de l'employeur ou à sa demande. La demande du salarié ne peut motiver aucune sanction.

**Le salarié prend rendez-vous directement auprès du service de santé au travail :**

- Si la consultation a lieu pendant le temps de travail, le salarié doit en informer au préalable son supérieur hiérarchique. **L'employeur ne peut s'y opposer.**
- Il est important que le salarié se munisse des documents médicaux utiles :
  - d'un courrier de son médecin traitant
  - de tous les éléments médicaux à sa disposition (résultats d'examens, compte-rendu opératoire, imageries, ordonnances).
- Si le salarié ne souhaite pas informer son employeur ou son environnement de travail d'un rendez-vous auprès du médecin du travail, la visite à la demande du salarié peut alors rester strictement confidentielle. Dans ce cas, les visites auront lieu en dehors du temps de travail.

**Ce type de visite « à la demande du salarié » peut être sollicité pour des raisons inhérentes au salarié.**

C'est-à-dire de santé physique et/ou psychologique d'une part, ou pour des raisons liées au travail lorsqu'il se sent particulièrement en difficulté dans son entreprise ou à son poste de travail d'autre part.

**Le salarié a alors le droit d'en discuter avec le médecin du travail** qui évaluera son état de santé général, ses ressources et les outils dont le salarié a besoin pour dépasser sa ou ses problématiques.

**Le médecin du travail pourra selon le cas :**

- orienter le salarié, vers un psychologue du travail ou de ville, un spécialiste ou tout autre organisme partenaire par exemple dans les situations de handicap,
- réévaluer son aptitude au poste de travail notamment si le salarié présente un état de souffrance physique ou psychologique, partiellement ou totalement incompatible avec une activité au poste de travail,
- évaluer si le salarié est en mesure de conserver son activité, sans restriction.

● CONSULTEZ LE CADRE LÉGISLATIF DES TYPES DE VISITES MÉDICALES

[www.ast74.fr/fr/reglementation/id-83-obligations-des-employeurs](http://www.ast74.fr/fr/reglementation/id-83-obligations-des-employeurs)

Légifrance, Code du travail art. 4624-16 et suivants



## À SAVOIR

Le contenu de chaque visite (périodique, de reprise, occasionnelle à la demande de l'employeur, du médecin ou du salarié) est **confidentiel et soumis au secret médical.**

La **visite confidentielle** « à la demande du salarié » est **comprise dans le forfait des contreparties de l'adhésion**, comme toutes les autres visites réglementaires.

**Juridiquement la visite confidentielle n'existe pas dans le code du travail.**  
On parle de visite à la demande du salarié.

## ACTUALITÉ

Retrouvez sur un seul site les informations de prévention en santé au travail des secteurs interprofessionnels et BTP Haute-Savoie.

● LIEN : [WWW.AST74.FR](http://WWW.AST74.FR)



## E-LEARNING

### SENSIBILISEZ VOS SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

En vous inscrivant et en inscrivant vos salariés, vous mettez à leur disposition des moyens d'information et de prévention en santé au travail pour protéger leur santé et assurer la sécurité dans l'entreprise.

Réalisés par l'AFOMETRA, organisme de formation en santé au travail, les modules e-learning sont inclus dans votre cotisation, leur accès est libre.

Présenté sous forme de vidéos attractives et interactives, leur durée varie de huit à vingt-cinq minutes. À la fin de chaque module de sensibilisation aux risques professionnels un QCM d'une dizaine de questions est disponible. Une attestation de suivi de formation est délivrée à partir de 80% de réponses correctes.

**L'attestation de suivi de formation participe aux informations légales que vous devez produire (Code du travail art. L. 4121-1).**

## PORTAIL ADHÉRENTS

Accessible depuis le site AST 74, le portail des adhérents vous permet de remplir votre déclaration annuelle d'effectif et de masse salariale. À partir du portail vous pouvez également mettre à jour vos coordonnées, la liste de vos salariés, consulter la situation de votre compte, télécharger vos factures, effectuer vos demandes de rendez-vous.

● PLUS D'INFORMATIONS, CONTACT

Relation adhérent au 04 50 45 55 30 - [relationadherent@ast74.fr](mailto:relationadherent@ast74.fr)

## PORTAIL INTÉRIMAIRE

Réservé aux entreprises de travail temporaire (E.T.T.) adhérent au service AST 74, le portail intérimaire leur donne accès aux avis d'aptitudes des salariés intérimaires. Il met à leur disposition, via une connexion internet sécurisée, le fichier commun des aptitudes des salariés intérimaires (Prévu par l'Arrêté du 15 octobre 1991), pour la région Rhône-Alpes.

La consultation du « Portail intérimaire » et le suivi des informations collectives figurant sur le fichier commun des aptitudes et des postes de travail, leur permet une meilleure organisation des visites d'embauche.

● IDENTIFIANTS PORTAIL INTÉRIMAIRE

Secteur Léman : EH + votre n° adhérent

Secteurs d'Anney & BTP : EA + votre n° adhérent

● PLUS D'INFORMATIONS, CONTACT

Pour vous connecter : [www.ast74.fr/fr/portail-interimaire](http://www.ast74.fr/fr/portail-interimaire)

Renseignements : Marjorie GAGET au 04 50 22 72 99

Relation adhérent au 04 50 45 55 30 - [relationadherent@ast74.fr](mailto:relationadherent@ast74.fr)

### MODULES E-LEARNING

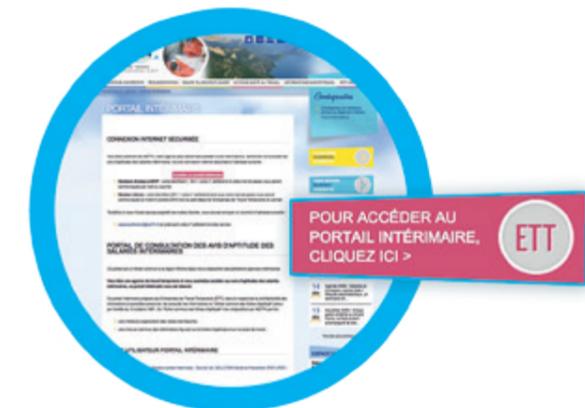
- L'évaluation des risques
- La gestion de la sous-traitance
- Le risque routier
- Le risque bruit
- Les risques psychosociaux
- Le risque manutention
- La prévention des TMS
- Le risque chimique
- Le vieillissement au travail

● PLUS D'INFORMATIONS

[WWW.AST74.FR/FR/E-LEARNING](http://WWW.AST74.FR/FR/E-LEARNING)

● CONTACT

Thérèse DEL MEDICO au 04 50 22 77 30



POUR ACCÉDER AU PORTAIL INTÉRIMAIRE, CLIQUEZ ICI >



# SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (S.S.T.)



LA FORMATION DE SAUVETEURS SECOURISTE DU TRAVAIL DISPENSÉE PAR AST 74 EST CONFORME À LA CIRCULAIRE CIR-32/2010 DU 3 DÉCEMBRE 2010 DE LA CNAMTS, AINSI QU'AU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE NATIONAL DE FORMATION DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL.

Les formations suivantes sont proposées :

- **FORMATION INITIALE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL**

La durée de la formation est de 14 heures avec une évaluation continue et certificative.

- **FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES POUR LES S.S.T.**

La durée de la formation est de 7 heures, périodicité tous les 24 mois.

- **RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES**

[www.ast74.fr/fr/actions-en-sante-au-travail/formation](http://www.ast74.fr/fr/actions-en-sante-au-travail/formation)

- **INSCRIPTIONS/CONTACT SECTEURS LÉMAN, ANNECY ET BTP**

Martine GRANDPERRIN au 04 50 11 09 45 (du lundi au jeudi midi)  
[mgrandperrin@ast74.fr](mailto:mgrandperrin@ast74.fr)

A l'issue de cette journée, chaque stagiaire devra remplir une grille d'évaluation de stage.

L'objectif est de maintenir et perfectionner les compétences des S.S.T. pour une meilleure efficacité de la prévention des risques d'accidents au travail lors des interventions en secours. Actualiser les connaissances et les démarches d'intervention.

**Pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 salariés, les formations Sauveteurs Secouristes du Travail sont comprises dans le tarif de la cotisation annuelle.**

## Vos contacts SANTÉ AU TRAVAIL INTERPROFESSIONNEL & BTP

### CENTRES MÉDICAUX

12, quai de la Tournette  
CS 90417  
74 013 **ANNECY** CEDEX  
Tél : 04 50 45 33 45  
Fax : 04 50 45 91 09  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)



16, rue du Pré Faucon  
PAE Les Glaisins  
74 940 **ANNECY-LE-VIEUX**  
Tél : 04 50 63 30 90  
Fax : 04 50 63 30 91  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)



16, rue du Pré Faucon  
PAE Les Glaisins  
74 100 **ANNECY-LE-VIEUX**  
Tél : 04 50 57 02 47  
Fax : 04 50 57 86 87  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)



4, rue Germain Sommeiller  
ZI Les Grands Bois  
74 100 **ANNECY-LE-VIEUX**  
Tél : 04 50 95 81 20  
Fax : 04 50 95 86 41  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)



51, route des Freinets  
74 390 **CHÂTEL**  
Tél : 04 50 73 32 76  
Fax : 04 50 73 32 77  
[contact-Leman@ast74.fr](mailto:contact-Leman@ast74.fr)



21, rue Andromède  
Parc Altaïs, Vivacité B  
74 650 **CHAVANOD**  
Tél : 04 50 11 09 31  
Fax : 04 50 11 09 50  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)



1, rue Maréchal Leclerc  
Immeuble le Panoramique  
Entrée C  
74 300 **CLUSES**  
Tél : 04 50 54 65 14  
Fax : 04 50 54 65 15  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)



6, allée de la Colline  
74 140 **DOUVAIN**  
Tél : 04 50 35 46 82  
Fax : 04 50 35 63 17  
[contact-Leman@ast74.fr](mailto:contact-Leman@ast74.fr)



44, avenue des Grottes  
74 500 **ÉVIAN-LES-BAINS**  
Tél : 04 50 75 04 33  
Fax : 04 50 75 02 53  
[contact-Leman@ast74.fr](mailto:contact-Leman@ast74.fr)



222 bis, rue de la Sambuy  
74 210 **FAVERGES**  
Tél : 04 50 44 51 15  
Fax : 04 50 44 51 41  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)



4, rue Léon Rey Grange  
74 960 **MEYTHET**  
Tél : 04 50 22 77 22  
Fax : 04 50 22 77 23  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)



878, route de la Plagne  
74 110 **MORZINE**  
Tél : 04 50 79 01 38  
Fax : 04 50 79 01 33  
[contact-Leman@ast74.fr](mailto:contact-Leman@ast74.fr)



24, route de la Fuly  
74 150 **RUMILLY**  
Tél : 04 50 64 69 77  
Fax : 04 50 64 57 27  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)



Résidence Tournette C  
165, Impasse des Chapelles  
74 450 **SAINT-JEAN-DE-SIXT**  
Tél : 04 50 02 37 92  
Fax : 04 50 02 31 06  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)



Rue de l'Hermitage  
Résidence du Vieux Pont  
74 230 **THÔNES**  
Tél : 04 50 02 14 71  
Fax : 04 50 02 97 80  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)



16, avenue des Tilleuls  
74 200 **THONON-LES-BAINS**  
Tél : 04 50 71 06 06  
Fax : 04 50 71 71 86  
[contact-Leman@ast74.fr](mailto:contact-Leman@ast74.fr)



5B, avenue d'Evian  
74 200 **THONON-LES-BAINS**  
Tél : 04 50 26 35 17  
Fax : 04 50 71 94 17  
[asmtbtp@ast74.fr](mailto:asmtbtp@ast74.fr)



### SIÈGE SOCIAL

12, quai de la Tournette CS 90417  
74 013 **ANNECY** CEDEX  
Tél : 04 50 45 13 56  
Fax : 04 50 45 74 40  
[santetravail@ast74.fr](mailto:santetravail@ast74.fr)  
[www.asmtbtp74.fr](http://www.asmtbtp74.fr)  
[www.ast74.fr](http://www.ast74.fr)

